

EXAMEN d'une lettre de M. DELCOUR Raymond.

Le Maire donne lecture du rapport.

Les travaux entrepris par la Commune tant pour les bâtiments que pour les rues sont importants mais faute d'un technicien nous devons les confier à des entrepreneurs la plupart du temps.

Or, dans le personnel, il existe un chef des travaux, M. CHASSAGNE qui est en congé de longue maladie, encore pour plusieurs mois.

Depuis sa mise en congé il faut bien dire que la Municipalité a recours à des expédients. Ce qui est certain c'est qu'il n'y a aucun responsable qualifié.

M. DELCOUR, qui est marié à une réunionnaise, a posé sa candidature à un recrutement contractuel par la lettre suivante:

Saint-Denis le 18 Mars 1960

D E L C O U R Raymond

à Monsieur le MAIRE de SAINTE-DENIS

Monsieur le Maire,

En confirmation de l'entretien que j'ai eu avec vous ce matin en présence de vos adjoints MM. REYDELLET et MESNIER, j'ai l'honneur de solliciter un emploi de conducteur de Travaux de la Commune de Saint-Denis.

Je vous propose un contrat d'un an à titre d'essai aux appointements mensuels de quatre vingt mille francs.

Ce contrat à son expiration pourra être renouvelé au gré des parties pour une nouvelle durée avec révision du traitement.

Je vous joins mon Curriculum vitae.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements, l'expression de mes meilleurs sentiments./.

Signé: R. DELCOUR.

Voici maintenant le Curriculum vitae de M. DELCOUR.

NOM: DELCOUR Raymond

Date et lieu de naissance: Né le 24 Janvier 1913 à TOURCOING (Nord)

Etudes secondaires à FROYENNE (Belgique)

Diplômes Universitaires: Baccalauréat (classique) 1ère et 2ème parties

- licence de Sciences

- licence de Mathématiques

Diplôme de l'école nationale professionnelle BAEMENFLERS (Nord)  
n° 198.736

Référence pratique: 79 bâtiments à Madagascar

Génie Civil: Pont sur la Mandrara

Puits (Système Fiery)

Murs de soutènement

sur voie T.C.E. etc... etc...

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de son recrutement par contrat, d'en proposer la durée et le taux de rémunération.

LE MAIRE. - Vous savez quelle est la situation actuelle, nous n'avons pas de contre-maître qualifié.

Depuis le 1er Avril le Service des Bâtiments et des rues a été distrait du Service de M. d'ESPLANELS qui conserve la Direction de tous les travaux et le Bureau Militaire, ~~et~~ confié à M. PIVETEAU.

M. LESROS. - J'estime que nous pouvons, sans hésiter recruter M. DELCOUR qui possède, tout de même, des titres valables.

M. TIPVEAU. - Est-ce qu'il a déjà travaillé dans quelque Entreprise, M/ le Maire? On pourrait peut être exiger un certificat de travail de l'Entreprise.

Le MAIRE. - Oui, à la C.F.E. à Madagascar.

M. AUENK. - M. DELCOUR a fait 15 ans à Madagascar, mais ayant épousé une Réunionnaise, il voudrait se fixer au pays.

Je crois que nous pouvons le recruter car nous n'aurons jamais un Ingénieur pour une rémunération mensuelle de 80.000 F et comme disait M. le Maire, il est indispensable que nous recrutions un Conducteur des Travaux. Il n'appartient ni au Premier Adjoint et à plus forte raison au Maire de contrôler les travaux. Il faut qu'il y ait un responsable.

M. GALLARD. - On pourrait le prendre, à titre d'essai, pour 3 mois; s'il donne satisfaction son contrat sera établi pour une année.

M. MANES. - Si les Municipalités précédentes n'ont pu recruter un Directeur des Travaux c'est tout simplement à cause de l'indice des traitements qui se révélait trop faible.

M. TIVEAU. - A ce moment, quelles seront les attributions de M. PIVE-  
TRAUT

LE MAIRE. - Sous réserve de la vérification des diplômes de M. DELCOUR je vous demande Messieurs, de me donner votre avis quant à son recrutement et quant à la durée du contrat.

A la majorité, le Conseil demande que M. DELCOUR soit recruté pour 3 mois, après quoi, il jugera si le contrat peut être établi pour un an.

LE MAIRE. demande au Conseil de lui faire confiance et de l'autoriser à prendre contact avec M. DELCOUR afin de déterminer dans quelles conditions le recrutement peut être fait./.

Vous vous souvenez l'Assemblée en séance pour 1955 à un million de francs./.

A l'unanimité le Conseil adopte la proposition de Maire./.